

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° DN66

présenté par

Mme Saint-Paul, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires étrangères

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« En parallèle, la France accordera une importance renouvelée à sa politique d'influence, érigée en nouvelle fonction stratégique des armées dans un contexte de compétition dans le champ des perceptions. En vue de l'adoption prochaine d'une stratégie nationale d'influence, les armées structureront leurs priorités dans ce domaine fondamental qui inclut, sans toutefois s'y limiter, la lutte informationnelle. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement invite les armées à structurer leurs priorités en matière d'influence, récemment érigée en nouvelle fonction stratégique des armées. Certaines de ces priorités figurent déjà dans le rapport annexé, comme le renforcement de la formation des officiers et sous-officiers étrangers dans les écoles militaires française, tandis que d'autres priorités font l'objet d'autres amendements, à l'image de la revalorisation de la mobilité internationale des militaires. Cet amendement invite à articuler ces différentes actions dans une stratégie globale en faveur de l'influence française.